

Procès-Verbal Conseil Municipal du 24 janvier 2023

Le 24 janvier deux mille vingt-trois, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 17 janvier s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VENNIN, Maire.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

1. Appel.
2. Désignation du Secrétaire de séance.
3. Concours de maîtrise d'œuvre : construction d'un équipement dédié aux associations et au relogement de la police municipale – Autorisation de signature.
(Annexe : Rapport de synthèse/Analyse des projets).

1) APPEL

Présent(e)s :

M. Jean-Marc **VENNIN** - M. Xavier **JEAN** - M. Olivier **FLEUTRY** - Mme Evelyne **COCAGNE**
Mme Annie **CORBIN** - M. Jean-Luc **SCHROEDER** - Mme Odile **MOTTET**
Mme Christine **VENNIN** - Mme Catherine **FOSSE** - M. Jean-Luc **DUFLOU**
M. Pierre-Marie **RENARD** - Mme Hélène **ROUSSELIÈRE** - M. Christophe **CROMBEZ**
Mme Adèle **LAROCHE** - M. Luc **LECHEVALLIER** - Mme Carole **GASCOIN**
M. Jean-Luc **DECULTOT** - M. Fabrice **LOUVET** - Mme Nadège **BURBAU**
(à partir de 19h20) M. Jacques **BAVENT** - M. Daniel **PETITON**

Absent(e)s Représenté(e)s :

Mme Catherine **GODOT** (*Pouvoir donné à Mme Odile MOTTET*)
M. Olivier **DE VALICOURT** (*Pouvoir donné à M. Jean-Marc VENNIN*)
M. Philippe **BEIGNOT DEVALMONT** (*Pouvoir donné à M. Xavier JEAN*)
Mme Kelly **HODSON** (*Pouvoir donné à M. Fabrice LOUVET*)
Mme Sonia **BETHENCOURT** (*Pouvoir donné à M. Daniel PETITON*)

Absentes Excusées :

Mme Nadège BURBAU (jusqu'à 19h20)
Mme Brigitte MORELLI
Mme Michèle LATOUR

Absent : (1)

M. Romain FERET

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Fabrice LOUVET est désigné secrétaire de séance.

3) CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT DÉDIÉ AUX ASSOCIATIONS ET AU RELOGEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire présente ce rapport dont voici le contenu :

Une procédure de concours a été lancée afin d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement dédié aux associations et au relogement de la police municipale.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé, pour publication, le 25 février 2022 et a été publié dans les supports suivants : B.O.A.M.P. (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics), J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) et le site marchés ONLINE.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 4 avril 2022 à 16h00.

Le Jury composé des membres de Commission d'Appel d'Offres et de 3 architectes indépendants a procédé à l'ouverture des plis le 17 mai 2022.

24 plis ont été reçus dans le délai imparti au service marchés publics et le jury a admis 3 candidats pour le dépôt d'une offre au stade esquisse plus.

- Le cabinet AZ architecture (ROUEN)*
- Le cabinet ACAU architectes (ROUEN)*
- Le cabinet atelier LAME architecture (PARIS)*

La date de remise des projets a été fixée au 5 décembre 2022 à 16h00.

Les 3 cabinets ont déposé leur projet dans le délai imparti et les offres ont été anonymisées conformément à la procédure.

Le jury de nouveau réuni le 10 janvier 2023 propose d'attribuer le concours au cabinet Atelier LAME sur la base du programme et projet ci-joint et détaillés avec comme objectif de revoir :

- *La mise en conformité de l'esquisse avec le P.L.U.i.*
- *La reprise de l'agencement intérieur de l'espace police municipale*
- *Le rendu d'une perspective supplémentaire de la façade côté police municipale*
- *La vérification du coût prévisionnel des travaux*
- *Une étude complémentaire sur la partie thermique/chauffage*

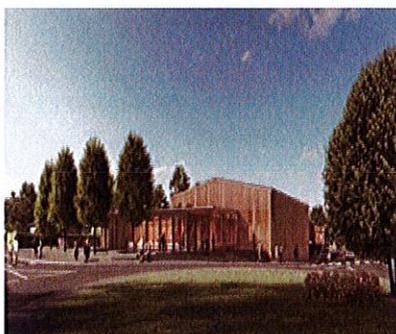
Monsieur le Maire présente les points principaux du rapport fourni par la société KAPAA et dont tous les conseillers municipaux ont reçu un exemplaire.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'esquisses et en aucun cas du projet définitif.

Mission de Maîtrise d'Œuvre relative à la construction d'un équipement multifonctions pour les associations et la police municipale

RAPPORT DE SYNTHÈSE / ANALYSE DES PROJETS

JURY 10 janvier 2023



Rappel du programme

Les attendus

Objet du marché est la construction d'un **équipement multifonctions** au Mesnil-Esnard pour répondre aux besoins en termes d'offre sportive et associative. Le projet a également pour objectif d'intégrer de **nouveaux locaux pour la police municipale**.

Sont attendus dans cette opération :

- ❖ La **démolition** des bâtiments existants pour le projet (caserne de pompiers, logement/presbytère et garage attenant)
- ❖ La **construction d'un bâtiment multifonctions** accueillant un ensemble d'**équipements municipaux** :
 - Espaces sportifs
 - Locaux associatifs
 - Locaux de la police municipale
 - Construction de parking en sous-sol
 - Aménagement des espaces extérieurs de la parcelle

Les objectifs architecturaux et urbains :

Intégration du projet de Police Municipale et d'équipement multifonctions culturel et sportif dans le quartier d'habitation pavillonnaire

Implanter en RDC : Le poste de police municipale **ET** Un terrain multisport (avec tribune / vestiaires / douches / sanitaires)

Implanter en étage : Un espace culturel polyvalent pour les associations

Implanter en sous-sol : Des places de stationnement

Hauteur maximale : R+1+C. La hauteur du bâtiment devra être inférieure à 10m (comme objectif programmatique mais pas comme exigence obligatoire)

Les objectifs fonctionnels

- ❖ Assurer la lisibilité et le fonctionnement sur une parcelle de programmes très différents
- ❖ Regrouper et optimiser les ressources à destinations des activités associatives qu'elles soient sportives ou culturelles

Les objectifs de performance environnementale

Les objectifs de performances souhaités par la Ville du MESNIL ESNARD ont pour ambition de maîtriser les charges futures de l'équipement.

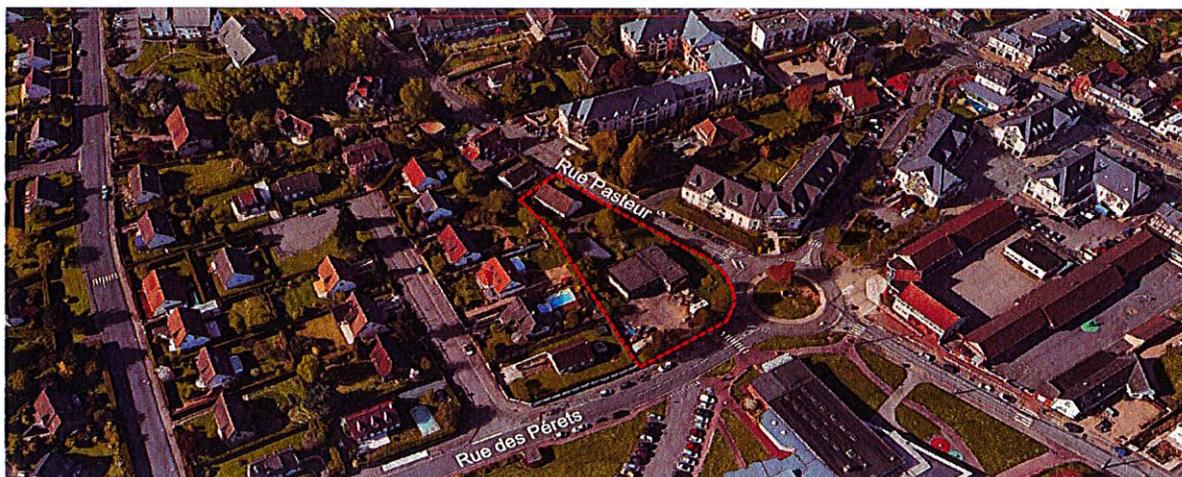
Il s'agit de concevoir et réaliser un bâtiment réellement économe en énergie de la construction à son entretien.

Le concept énergétique retenu est celui décrit dans le programme environnemental défini par ECHOS : l'objectif prioritaire est de produire un bâtiment conforme au niveau C1 du label Energie Carbone.

Niveau de performance attendu : BEPOS

Un bâtiment à énergie positive (BEPOS) est un bâtiment qui produit plus d'énergie (thermique ou électrique) qu'il n'en consomme.

La situation de la parcelle



Synthèse des points importants à retenir sur la situation du terrain

Positionnement urbain

- Position entre deux tissus urbains : le terrain est proche du Centre-ville dans une zone d'équipements et d'un quartier d'habitat pavillonnaire. Il faut donc :
 - Veiller aux risques de nuisances (sonore, visuelle) par rapport aux riverains ;
 - Prendre en compte l'impact du projet sur le stationnement existant ;
- Proximité avec futurs utilisateurs : écoles élémentaire et maternelle, associations sportives, culturelles et musicales
- Parcelle d'angle : un tel terrain se prête bien à accueillir un équipement public car il offre une bonne visibilité depuis l'espace public. Le traitement de l'angle devra faire l'objet d'une attention particulière.

Accès

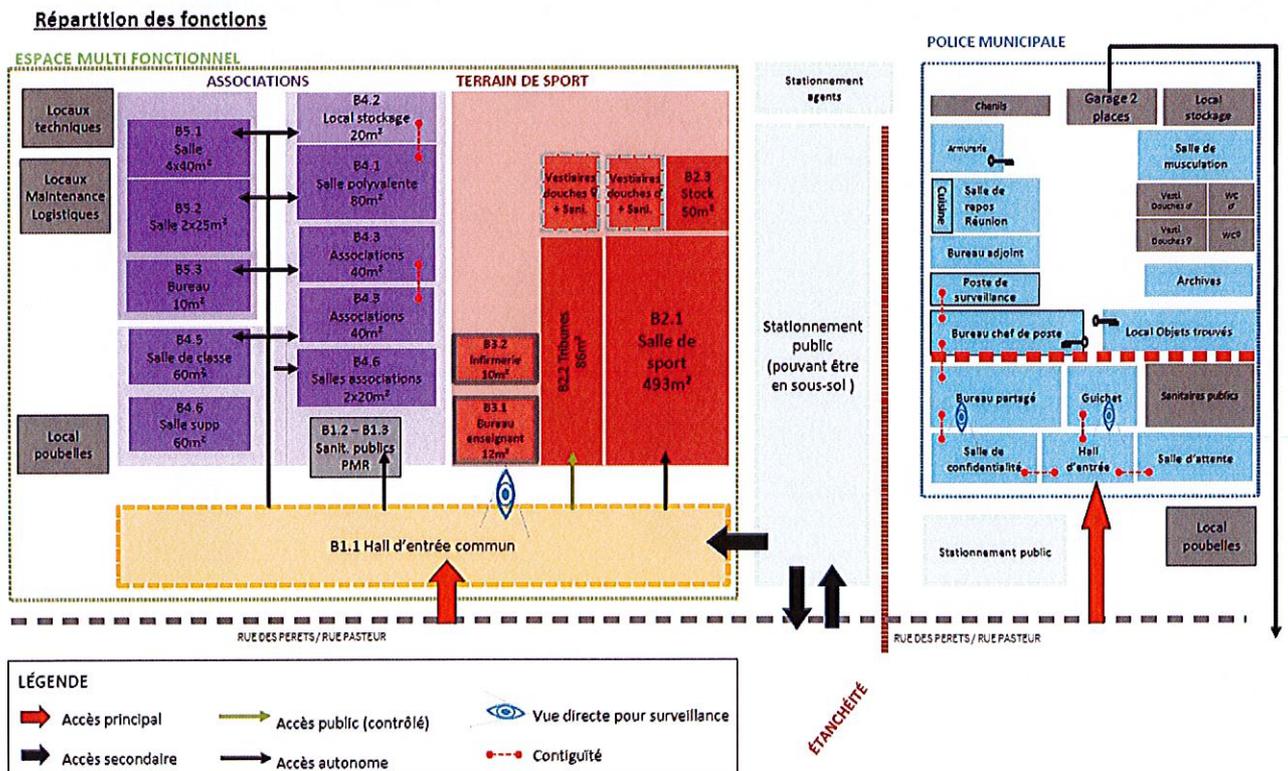
- Terrain à l'angle de deux rues : accès possibles des rue des Pérets et rue Pasteur. Soit deux accès possibles pour les deux équipements à programmer : le nouveau Poste de Police et l'équipement multifonction (culturel et sportif, destiné aux associations sportives, culturelles et musicales).
- Terrain en pente : se prête à la création de sous-sols et d'accès différenciés.

Cheminement

Facilement accessible à pieds depuis le centre ville, la mairie, les deux écoles, le parking public et depuis la salle des Fêtes/ Espace de loisirs.

Réglementation urbaine applicable

Le terrain est situé en zone UAB => voir extraits de la réglementation applicable en fin de document.



Le budget travaux

Le budget des travaux hors-taxes de l'opération est de **4 600 000 €**.

Ce montant comprend les coûts suivant :

- Travaux de démolition et de curage des existants
- Travaux de construction neuve intégrant la plus-value d'un BEPOS- Travaux concernant les espaces extérieurs et de VRD
- Travaux de fondations (hors fondations spéciales)
- Les suppléments éventuels pour tenir compte des contraintes règlementaires et architecturales fixées par le PLUi
- Les travaux provisoires et sujétions liés à l'opération.

Ce montant ne comprend pas les honoraires, assurances et les études diverses.

Par leur participation, les concepteurs s'engagent à maintenir le coût des travaux en deçà de cette limite

Critères d'évaluation

Les critères énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence :

- **Pertinence du parti architectural et insertion urbaine** en lien avec le caractère institutionnel du programme ;
- **Respect du programme fonctionnel**, qualité des espaces de vie intérieurs et extérieurs, respect des exigences de sûreté, faisabilité des travaux en site occupé et contraint ;
- **Qualité et pérennité des prestations techniques proposées**, prise en compte de la démarche environnementale et facilités d'entretien et de maintenance ;
- **Cohérence des coûts et délais.**

2 critères redéfinis ci-dessous pour l'évaluation des projets:

→ Critère 1 – Analyse architecturale

- Pertinence du parti architectural
- Traitement de l'insertion urbaine
- Prise en compte du caractère Institutionnel du programme ;

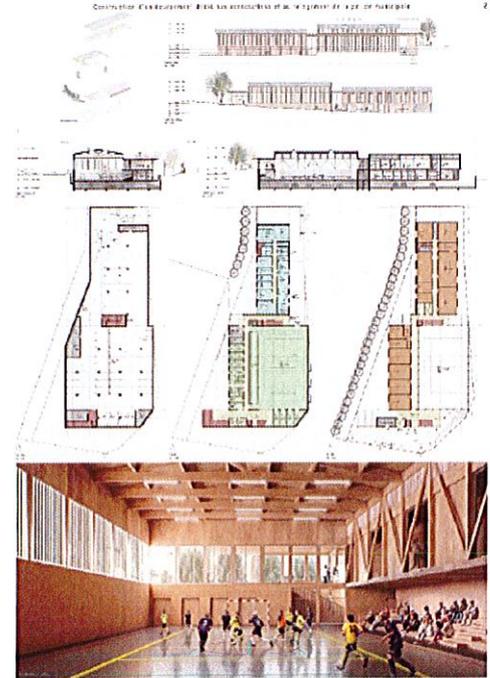
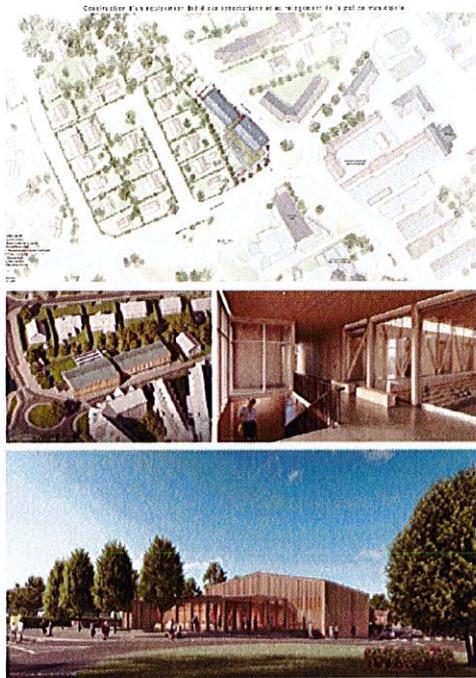
→ Critère 2 – Analyse fonctionnelle et programmatique

- Respect du programme fonctionnel
- Qualité des espaces de vie intérieurs
- Qualité des espaces de vie extérieurs
- Respect des exigences de sûreté
- Faisabilité des travaux en site occupé et contraint ;
- Évolutivité réversibilité et évolution future

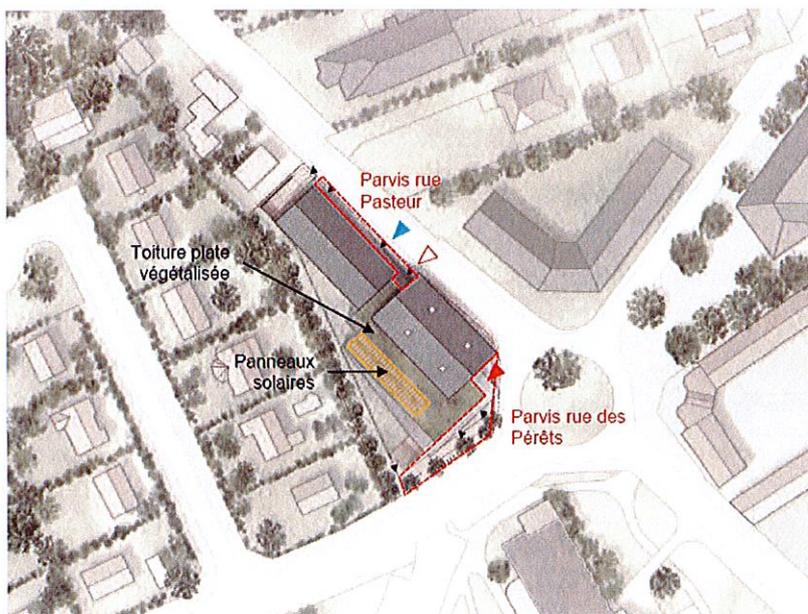
PROJET C2 - Planches concours

Le projet en quelques mots:

- 1 – Un soubassement pour unifier le projet et l'intégrer à son environnement
- 2- Le bardage pour créer des variations en façade
- 3 – Distinction des entités programmatiques grâce à la volumétrie



PROJET C2 – Plan masse



3 entités bâties distinctes :

- 2 volumes principaux identifiables en alignement sur la rue Pasteur
- 1 troisième en cœur de parcelle donnant sur la rue des Pérêts

2 petits parvis extérieurs connectant le projet à l'espace public

L'accès pour les véhicules se fait en contrebas de la parcelle, rue Pasteur

- ▲ Accès principal police municipale
- ▲ Accès principal complexe multifonctions
- ◀ Accès secondaire complexe multifonctions

La partie rayée sur les esquisses sont des panneaux solaires. Nous fabriquerons nous même l'énergie. Nous la consommons et l'excédent sera revendu à E.D.F. Nous aurons comme cela un bâtiment à énergie positive.

PROJET C2 – Vue entrée principale



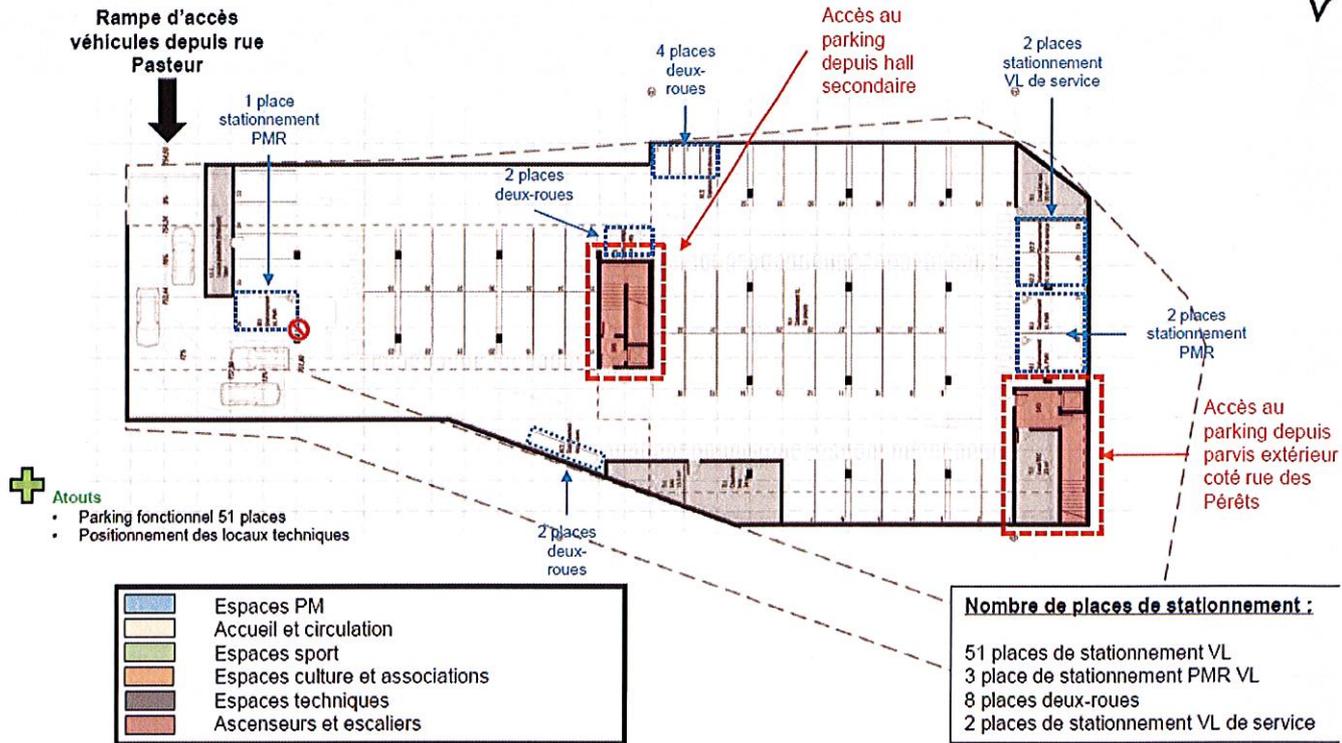
PROJET C2 – Insertion dans l'environnement



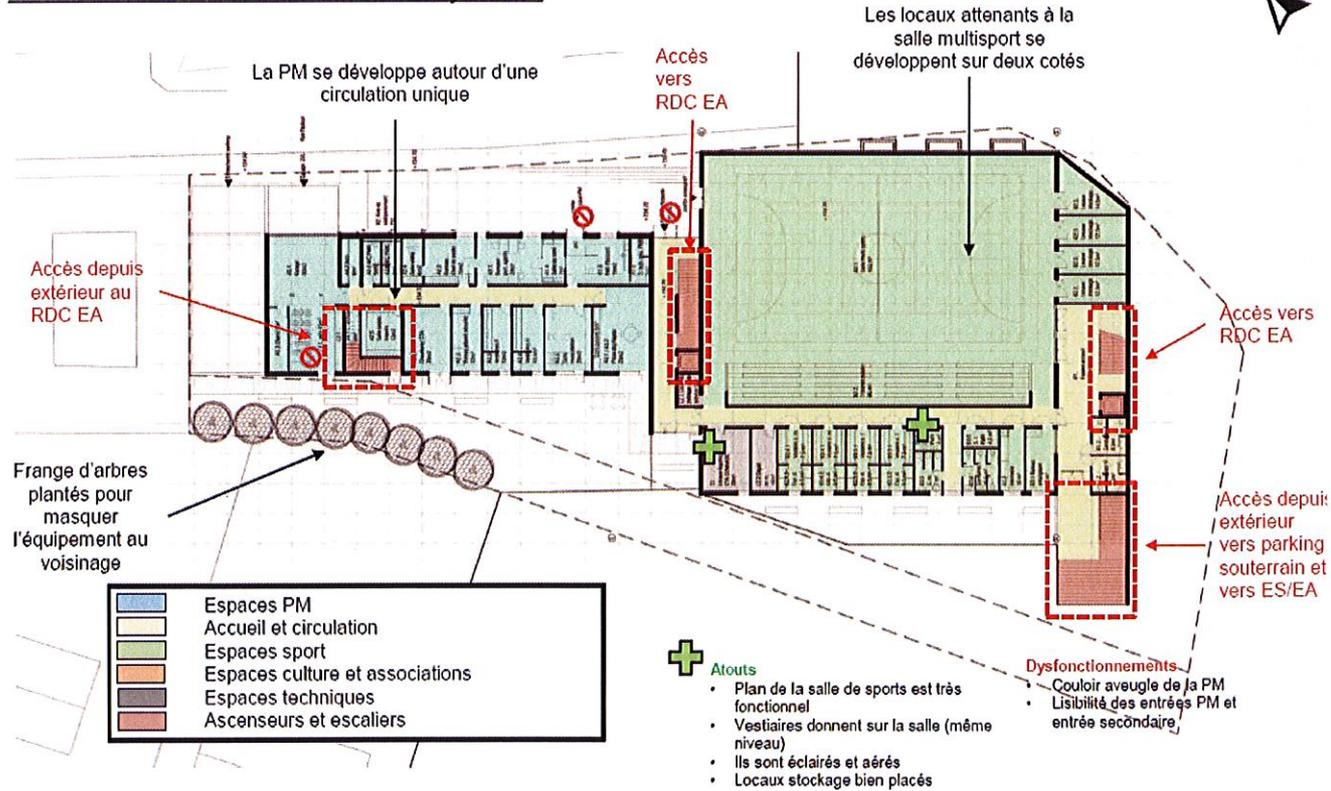
Trois volumes dont 1 dissimulé qui fait tampon et entrée

- Les deux grands bâtiments donnant sur la rue Pasteur se distinguent par les toitures à deux pentes
 - Le décalage entre les deux bâtiments permet la création d'un parvis et d'une entrée
- Le troisième, moins haut et végétalisé en toiture, fait espace tampon avec le voisinage
 - Angle entre rue Pasteur et rue des Pérêts dégagé, création d'un parvis et d'une entrée
- L'entrée au parking se fait en contrebas de la parcelle, rue Pasteur

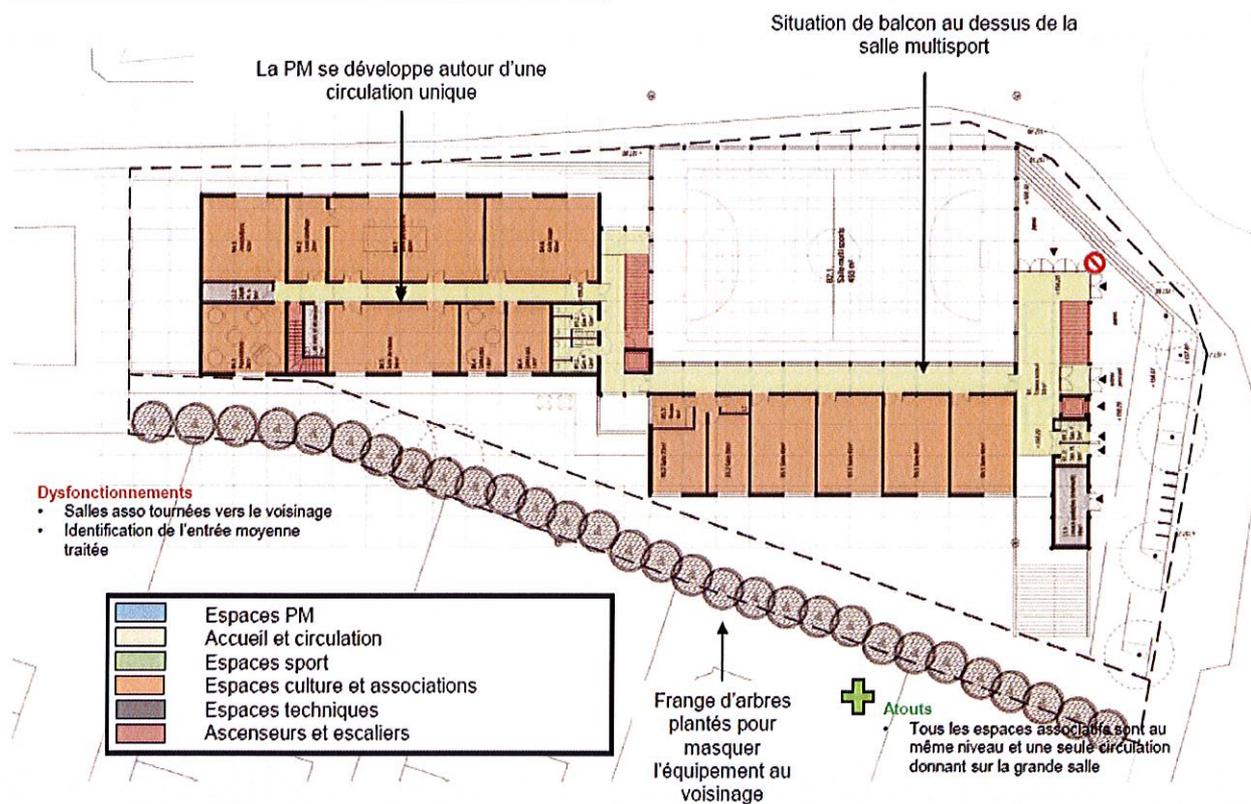
PROJET C2 – Plan de parking souterrain



PROJET C2 – Plan de rez-de-jardin



PROJET C2 – Plan de rez-de-chaussée



Début des interventions

Jacques BAVENT : Nous avons dû écarter les deux autres projets. Un projet n'était absolument pas fonctionnel et l'autre comportait un problème de réglementation le long de la rue Pasteur. Nous avons eu une discussion importante sur le fait que c'était un peu un « non choix » celui-ci d'ailleurs ne satisfaisait pas les membres du jury pour des raisons architecturales.

Jean-Marc VENNIN : Il y avait de bonnes choses dans chaque projet. Il aurait fallu faire une compilation des 3 pour avoir quelque chose qui convienne à tous. Dans un appel à projets il y a des contraintes auxquelles nous sommes obligés de répondre ou sinon nous répartissons à zéro avec indemnisation de chaque candidat évincé.

Jacques BAVENT : Certes, il y a des contraintes mais je vais répéter ce que j'ai déjà dit au terme de ce jury. Pour ma part, le fait que nous ayons été contraints sur les 3 projets montre que nous voulons poser trop de choses dans un même endroit et sur une surface trop petite. Nous souhaitons faire un projet trop contraignant.

Jean-Marc VENNIN : Ce n'est pas sur ce sujet que cela posait problème.

Jacques BAVENT : Je suis d'accord mais nous sommes en Conseil Municipal Monsieur le Maire et vous vous adressez aux Conseillers et à personne d'autre.

Fabrice LOUVET : Allez-vous organiser une réunion publique sur ce projet ou sur une étape ultérieure pour en informer, non pas les élus du Conseil uniquement, mais les riverains qui sont directement concernés par le projet ?

Jean-Marc VENNIN : Cela passe par le Conseil qui doit le valider. Une fois que celui-ci sera validé, il va y avoir une négociation avec l'architecte qui est retenu et nous verrons avec lui les honoraires et toutes les modifications que nous aurons définies lors de la commission.

Ensuite, l'architecte fera son analyse architecturale et fera les plans.

A partir de ce moment-là, nous aurons quelque chose à présenter avec leur accord. Pour l'instant, je rappelle que ce sont des esquisses qui sont contenues par les obligations du projet et l'intérieur sera aménagé en fonction de ce que nous avons déjà dit.

Jacques BAVENT : Les projets que nous avons consultés contenaient des plans et c'est comme ça que nous avons vu que l'un d'eux n'était pas du tout fonctionnel ; il comportait des escaliers qui allaient dans tous les sens. Nous l'avons donc écarté.

Jean-Marc VENNIN : Ce ne sont pas des plans mais des esquisses. Lorsqu'il s'agit de plans, des côtes sont ajoutées.

Fabrice LOUVET : Vous vous engagez donc à organiser une réunion publique ?

Jean-Marc VENNIN : Oui, pour présenter ce projet-là.

Fabrice LOUVET : Le budget est estimé à 4.500.000 €.

Jacques BAVENT : Les 3 projets ont été chiffrés à 5.100.000 € le jour du jury.

Jean-Marc VENNIN : Hors subventions !

Fabrice LOUVET : Il s'agit de 5.000.000 € alors ?

Jean-marc VENNIN : 4.800.000 € hors subventions.

Fabrice LOUVET : 4.800.000 € frais compris ?

Xavier JEAN : 4.800.000 € cela comprend la démolition et la construction hors frais d'études, de forage etc.).

Fabrice LOUVET : Donc, c'est 4.800.000 € y compris les frais de démolition, sachant que le bâtiment est amianté ; 4.800.000 € y compris la dépollution éventuelle du terrain ; 4.800.000 € sachant que le budget est approximatif et que vous allez demander à l'architecte de revoir son approche budgétaire d'après ce que j'ai compris, nous sommes d'accord ?

Jean-Marc VENNIN : Oui.

Fabrice LOUVET : 4.800.000 € cela me paraît un peu juste.

Xavier JEAN : Le budget est de 7.500.000 € TTC. Nous avons fait des prévisions avec le Cabinet et quand nous rajoutons tout, cela ce chiffre à 7.500.000 € TTC.

Fabrice LOUVET : Y compris les frais indirects liés, c'est-à-dire les frais d'infrastructures routières liés aux travaux éventuels ?

Jean-Marc VENNIN : Il n'y a pas de frais d'infrastructure routière pour le moment. Le parvis et le stationnement rue Pasteur sont prévus. Il ne devrait pas y avoir de surcout sur les voiries et autres.

Xavier JEAN : Par contre il est prévu une inflation du prix de la matière première à hauteur de 10 % tout confondu.

Fabrice LOUVET : Qu'en est-il sur les travaux liés à l'équipement du fait que nous allons accueillir des associations ? Il y aura forcément des salles à équiper de wifi, l'électricité etc. est- ce compris dedans ?

Xavier JEAN : Non, nous avons une enveloppe à côté de 1.200.000 € pour tous les équipements intérieurs.

Fabrice LOUVET : Que nous rajoutons au 7.500.000 € ? Nous sommes donc à 8.700.000 € comment seront ils financés ? Sachant que si j'ai bien compris, c'est un budget prévisionnel.

Xavier JEAN : Tout à fait. Les demandes de subventions sont en cours et nous devrions obtenir environ 40 voire 45 % de subventions.

Le reste sera pris en autofinancement. Le Budget Primitif 2023 qui a été voté le 12 janvier 2023, l'a été sans les autofinancements cumulés. Nous aurons un choix à faire. Soit, nous prendrons 4.800.000 € sur nos autofinancements de 6.200.000 € soit nous prendrons dans les enveloppes qui ont permis d'équilibrer notre Budget Primitif hors auto financement.

Je rappelle que nous avons la possibilité d'utiliser 4.000.000 € qui pour l'instant ne sont pas débloqués. Nous avons fait des demandes d'emprunts non débloqués à ce jour au taux de 0,35 à 1 % et le dernier à 1,15 %. Prêts que nous devons débloquent au plus tard en 2025.

J'ai équilibré le budget à ce moment là sans inclure notre autofinancement à hauteur de 4.800.000 € sur les 8.000.000 €, nous pouvons prendre 4.000.000 € ou rien et prendre dans notre auto-financement.

Fabrice LOUVET : Dans le projet, il y a bien un parking souterrain de 50 places.

Jean-Marc VENNIN : 51 places VL + 3 places P.M.R. + 2 places VL de service et 8 places deux-roues.

Fabrice LOUVET : En termes d'impact sur le Budget de fonctionnement de la commune, quand le bâtiment sera construit et que tout fonctionnera, à combien estimez-vous l'impact sur le Budget de fonctionnement ?

Xavier JEAN : 120.000 € par an qui sont déjà prévus dans le Budget Primitif. Nous avons tablé fort puisque nous n'avons pas encore les consommations, par contre les charges actuelles de la Police Municipale ne sont pas déduites.

Fabrice LOUVET : Les fluides, l'électricité etc.

Jean-Marc VENNIN : L'électricité, normalement nous sommes en auto consommation.

Fabrice LOUVET : Normalement, comme pour la piscine !

Jean-Marc VENNIN : Cela n'a rien à voir avec la piscine, il ne faut pas tout mélanger.

Fabrice LOUVET : Je sais Monsieur le Maire, mais nous savons tous qu'il y a toujours un écart entre le prévisionnel et la réalité.

Xavier JEAN : Dans les 120.000 € l'autoconsommation n'était pas prévue. Nous partions sur un bâtiment neuf sans rien du tout.

Fabrice LOUVET : Juste une remarque. Pendant un temps, nous avons entendu parler de 6.000.000 €, et nous trouvions déjà que c'était une folie, finalement avec un cout total de 8.700.000 € nous sommes assez loin du compte.

Xavier JEAN : Depuis le début de l'ancien mandat, nous avons dit que ce serait de l'ordre des 7.500.000 € sans aménagements intérieurs. Les premières réunions ont eu lieu en 2017 et nous disions déjà ça.

Fabrice LOUVET : Si j'ai bien compris, ce projet est destiné aux enfants des écoles avant tout. C'est une salle multi sports.

Jean-Marc VENNIN : Pas seulement pour les écoles. En dehors des heures scolaires, la salle est également disponible pour d'autres activités sportives douces comme la danse. Je rappelle que cette salle ne sera pas homologuée pour y faire des compétitions. D'autres sports pourront y être pratiqués hormis le handball.

Nous avons informé les associations sur le fait que toutes les activités sportives seront regroupées sur le stade Bilyk.

Xavier JEAN : Elle n'est pas destinée pour y pratiquer le Basket. Ce sera plutôt une salle d'activités sportives principalement destinée aux enfants et jamais un gymnase homologué pour les compétitions comme vient de le préciser Monsieur le Maire.

Olivier FLEUTRY : Pour des questions de facilité, nous avons tendance à faire une erreur de langage. Ce n'est pas une salle de sports comme nous l'entendons mais plutôt une salle de pratique sportive. Une salle de sports doit avoir des hauteurs importantes pour des pratiques pluridisciplinaires. La priorité est d'effectivement avoir un espace d'évolution pour les écoles, et pour le périscolaire. Faire un équipement qui soit partiellement utilisé ce serait dommage, nous laissons donc la possibilité qu'elle soit utilisée pour d'autres activités sportives douces en dehors des vacances scolaires. Cette salle n'est pas assez grande pour la pratique de matchs de Basket, de Handball et de Tennis.

Les fédérations concernées ont des règles bien précises en ce qui concerne la taille des terrains ou des salles ainsi que sur les équipements. Compte tenu de tous ces éléments, elle ne pourra pas être homologuée.

La difficulté est d'avoir un espace qui soit pluridisciplinaire.

Aujourd'hui, en hiver, les enfants des écoles font leurs activités sportives dans la salle polyvalente de l'Espace de Loisirs. Celle-ci n'est plus adaptée pour ces pratiques.

Avec ce nouvel équipement, nous aurons quelque chose de plus adapté, avec des vestiaires, des toilettes et des petits gradins pour que les personnes puissent assister et se poser durant les cours. Il n'y aura donc pas de grandes manifestations dans cet espace-là.

Fabrice LOUVET : Quels seront les impacts sur la circulation ?

Nous sommes à proximité des écoles, d'un rond-point, d'un certain nombre d'immeubles, d'un parking où 50 voitures pourront se stationner... Vous n'avez pas peur des risques ou d'une augmentation des risques routiers pour la sécurité des piétons ?

Jean-Marc VENNIN : Tel que vous le voyez sur les documents, le rond-point va être revu complètement. Nous attendons d'avoir réalisé cet équipement et le Parc Saint Jean qui va être modifié.

Les espaces verts vont être réadaptés pour y placer des jeux d'enfants.

Aujourd'hui, il est impossible de travailler sur le rond-point. J'ai demandé à la Métropole de réfléchir et une étude a été faite. L'idée qui en ressort, c'est de pouvoir connecter la rue des Pérets qui vient de la route de Paris en piétons, en mode doux, jusqu'à la salle des fêtes. Je souhaiterais continuer l'axe piétons de la route de Paris jusqu'à la salle des fêtes y compris le bout de la rue Pasteur devant les écoles qui sera transformé avec des espaces verts tout autour pour ainsi réaliser des zones de rencontres.

C'est un aménagement qui permettra de recevoir des véhicules, des piétons, des vélos, des trottinettes etc... avec une priorité pour les piétons et les vélos par rapport aux automobiles.

Fabrice LOUVET : Les personnes vont sortir par où ?

Jean-Marc VENNIN : Les personnes qui ont emménagé dans les immeubles ne sont pas forcément des personnes actives. Vu les prix des appartements ce ne sont pas des jeunes qui peuvent y accéder. Ils achètent plutôt chemin des ondes ou en périphérie du centre-ville, là où le prix du m² n'est pas à 4.000 €.

Nous avons mis en place du Bail Réel Solidaire pour justement faire venir les jeunes sur la commune.

Fabrice LOUVET : Oui mais toutes ces personnes ont des voitures...

Jean-Marc VENNIN : Oui, mais ils ne s'en servent pas tous les jours ou pas forcément aux mêmes heures. Ils ne vont pas travailler. Ils ne sortent pas la voiture à chaque fois pour aller faire leurs courses, ils les font à pied puisqu'ils ont tout à proximité de chez eux.

Fabrice LOUVET : Oui, mais à terme cela aura forcément des répercussions directes ou indirectes sur les aménagements.

Jean-Marc VENNIN : Non, parce que nous l'avons prévu. C'est contigu au projet d'aménagement du Parc Saint Jean.

Il faut que les conducteurs qui viennent de la rue Pasteur en montant vers le Haut de Lescure réduisent leur vitesse. Nous allons donc faire en sorte de casser cette vitesse par le réaménagement de ce tronçon. C'est notre objectif pour assurer la sécurité des riverains.

Olivier FLEUTRY : Nous n'allons pas avoir une population dense à cet endroit-là.

La partie bureaux va consister au transfert de ceux de quelques associations comme celui de l'A.C.S.B.D. qui se trouve actuellement dans une salle du sous-sol de la salle d'activités Bernard Denesle et celui des A.V.F. qui se situe dans les bâtiments de l'ancienne poste.

Pour ce qui est du flux autour de cet équipement, il sera constitué essentiellement des enfants venant des écoles et des membres des associations fréquentant le bâtiment.

Il n'y aura pas non plus un flux important de voitures au quotidien.

La circulation des riverains des nouvelles habitations ne concerne pas le projet dont nous parlons. Ce n'est pas ce nouvel équipement qui va révolutionner la circulation autour.

Cet équipement qui aura un parking de 51 places est une bonne chose. Il permettra d'y stationner les véhicules et ainsi libérer du stationnement à l'Espace de Loisirs.

Jacques BAVENT : Le parking est accessible à toute heure de la journée ?

Jean-Marc VENNIN : Oui, avec une sortie piétonne.

Olivier FLEUTRY : Très clairement, le sujet d'utilisation et de la fermeture du parking n'a pas encore été abordé, nous n'en sommes pas là.

Jean-Marc VENNIN : Il faudra sécuriser ce parking soit par l'implantation de caméras soit par un accès avec badge.

Olivier FLEUTRY : Ce point sera abordé plus tard. Maintenons-nous le parking ouvert la nuit ou pas ? Dans quelles conditions ?

Jean-Marc VENNIN : Faut-il un gardien ou sollicitons-nous le gardien de la salle des fêtes pour la fermeture ? Toutes ses interrogations seront vues plus-tard.

Daniel PETITON : Je souhaite savoir combien de temps vont durer les travaux ? Cela immobilisera-t-il encore la moitié de la rue Pasteur ? Nous avons déjà eu des dégâts sur les trottoirs de la rue Pasteur et même une personne blessée au genou. Elle n'a pas voulu porter plainte. J'ai moi-même failli me faire écraser par une voiture. Les camions de la société GUEUDRY sont garés juste sur le passage piétons. Pour passer nous sommes obligés de nous décaler et les voitures ne nous voient pas toujours. Allons-nous encore avoir ce genre de désagrément ?

Jean-Marc VENNIN : Normalement non. Le plus gros des travaux sera les terrassements. Je ne vais pas vous dire qu'il n'y aura pas de gêne. Il y aura forcément des entreprises dont les véhicules seront stationnés aux alentours du projet c'est certain. La durée des travaux est estimée à environ 18 mois.

Fabrice LOUVET : Il y aura forcément des nuisances !

Jean-Marc VENNIN : Oui bien sûr, nous ne pouvons pas faire un tel bâtiment sans qu'il y ait des nuisances, c'est impossible.

Fabrice LOUVET : Je voudrais revenir sur la procédure du concours. Finalement, il y a eu 3 offres qui ont été étudiées. Une, était non réglementaire et l'autre finalement aussi. La deuxième c'était quoi ?

Jean-Marc VENNIN : Non pas du tout. La deuxième, comme Jacques BAVENT, l'a dit c'était à cause de sa fonctionnalité.

Fabrice LOUVET : Comment dans une procédure de concours, pouvons-nous nous trouver face à 3 projets seulement ?

Jean-Marc VENNIN : Nous avons eu 24 candidats et il nous a fallu choisir les 3 plus convaincants.

Fabrice LOUVET : Comment pouvez-vous avoir sur 3 projets, un projet qui n'est pas réglementaire ?

Jean-Marc VENNIN : Nous ne le savons pas quand nous retenons les architectes. Nous leur demandons la composition de leurs équipes, ce qu'ils ont déjà réalisés et s'ils ont déjà travaillé dans ce domaine précis. Ensuite, ils préparent le projet et nous choisissons.

Fabrice LOUVET : Vous leur expliquez quand même dans quel contexte réglementaire ils vont intervenir, comme le PLUi. ?

Jean-Marc VENNIN : C'est à eux de lire le PLUi. Ils sont professionnels et savent qu'ils doivent le respecter. Le premier a répondu hors PLUi et il n'a pas été retenu.

Fabrice LOUVET : Tout à l'heure vous disiez dans le deuxième « la chaussure ne rentre pas dans le pied » peu importe... N'y avait-il pas un autre moyen finalement de relancer la procédure ? Le choix est un peu contraint.

Jean-Marc VENNIN : Oui mais cela veut dire que nous repartons à zéro et que nous devons indemniser les trois architectes.

Fabrice LOUVET : Vous allez alors devoir payer deux architectes dans ce cas précis ? Cela coûtera combien à la commune ?

Xavier JEAN : 27.600 € TTC par architecte non retenu.

Jean-Marc VENNIN : Ces frais sont inclus dans le prix que nous vous avons communiqué. Ce projet a demandé 5 à 6 mois de travail. Les architectes nous ont présenté des plans il y a eu de ce fait un engagement du cabinet. Ils se sont battus pour obtenir le projet. J'admets que c'est effectivement difficile et nous ne comprenons pas non plus comment un gros cabinet a pu nous présenter un projet hors PLUi.

Fabrice LOUVET : Et nous devons le payer quand même ?

Jacques BAVENT : Je souhaiterais apporter une précision. Ce cabinet a fait une proposition qui s'est avérée « non réglementaire » C'est en tout cas comme cela que nous l'avons jugé. La réglementation portait sur une des deux voies (rue des Pérets ou rue Pasteur). Elle disait qu'il fallait avoir une façade alignée sur la rue. Les décrochements sont inacceptables et dans le cas contraire ils ne pouvaient pas être sur les deux voies. Nous pouvions toujours dire que ce projet était réglementaire à condition qu'il n'y ait pas de décrochement sur la rue des Pérets. Cette réglementation n'est pas « idiote » et pas faite pour embêter les personnes, c'est une réglementation qui se comprend.

Quand vous avez de forts décrochements, vous avez un bâtiment qui n'est pas aligné. Dans le projet, il y avait des décrochements de plus de cinq mètres qui étaient meublés par des arbustes ou des pelouses, c'était trop « tiré par les cheveux » nous ne l'avons donc pas retenu. Nous aurions pu considérer que sur la voie la plus courte c'est-à-dire la rue des Pérets il aurait été réglementaire.

Jean-Marc VENNIN : Selon le Code de la Commande Publique, nous ne pouvons pas modifier les choses comme nous le souhaitons. Nous ne pouvons pas ne pas respecter la mise en concurrence en accordant trop de changements.

Jacques BAVENT : J'avoue avoir moi aussi découvert les contraintes de cette procédure. Nous avons souhaité un certain nombre de choses mais nous ne pouvons pas faire n'importe quoi au niveau de la procédure au risque de remettre en cause le jugement du jury et les propositions qui ont été faites.

J'en conclu que le résultat de cette consultation et de ce concours me semble marquer que le projet est trop dense et qu'au lieu d'avoir plusieurs projets acceptables nous avons dû écarter les deux autres projets pour des problèmes architecturaux.

Olivier FLEUTRY : J'entends bien ce que vous dites. D'abord il y a les contraintes de la procédure du marché et ensuite celles du concours d'architectes. Nous savions que nous aurions à indemniser les architectes non retenus pour ce projet.

Il ne faut pas perdre de vue que malgré tout, ils ont eu des contraintes de multi modalités de l'équipement. Il fallait qu'ils respectent aussi ce qui a été discuté et négocié avec la population. Nous souhaitions faire une salle d'activités physique qui ne dépasse par plus de 7 mètres du sol, ce n'était pas si simple.

Jacques BAVENT : Ce projet est le plus acceptable. Je dirai simplement « pourquoi avoir prévu de mettre autant de choses au même endroit ? » Je ne pense pas que ce soit un bon projet pour la commune. Peut-être que le projet aurait été plus respirable avec la partie Police Municipale en moins.

Jean-Marc VENNIN : Si nous avons respecté ce que nous avons étudié dans le précédent projet nous aurions eu du R + 2 + combles sur une surface de 3.000 m² et cela aurait été monstrueux. Quand nous avons fait l'analyse du projet avec les associations, nous leur avons demandé leurs besoins. Si nous avons dû faire un équipement avec tout ce qui avait été demandé nous faisons une tour.

La population a augmenté rapidement dans la commune depuis plusieurs mandats. Rien n'avait changé pour les associations, tout avait été laissé tel quel en laissant les associations s'agglutiner sur l'Espace de Loisirs.

Olivier FLEUTRY : Il est évident que nous avons des conflits d'usage entre les associations, le public et les écoles qui ne sont plus trop acceptables aujourd'hui.

Les associations auraient aimé avoir plus de place mais il faut, à un moment, être raisonnable. Il faut aller vers des usages partagés parce qu'il est important que les espaces soient optimisés au niveau de leur usage.

L'association Accueil des Villes Françaises est la plus mal logée de toutes les associations. Le bâtiment qu'elle occupe est fait de petites salles d'activité qui se trouvent au 3^{ème} étage accessibles par un escalier exigü. Les locaux ne correspondent plus du tout aux besoins actuels. L'association Bernard Denesle a quant à elle des problèmes de stockage de matériel. Pour ce faire actuellement un local en sous-sol à la salle Bernard Denesle et certaines douches qui sont rendues inaccessibles servent pour le stockage de celui-ci.

Je pense qu'avec ce nouvel équipement, nous allons pouvoir satisfaire beaucoup de monde.

Pour l'Association Musicale, par exemple, le choix qui a été fait est qu'elle continuera à utiliser les locaux de l'Espace de Loisirs. Pour des questions d'espace, pour qu'elle soit plus à l'aise, l'association reprendra certaines salles rendues disponibles de l'autre côté.

Jacques BAVENT : Nous n'allons pas refaire la précédente mandature. Pourquoi ne pas mettre la Police Municipale dans un endroit plus adapté et donner un peu plus de places aux associations ? Je comprends bien qu'il faut répondre aux besoins des associations et j'y suis sensible.

Jean-Marc VENNIN : Encore faut-il avoir d'autres endroits qui appartiennent à la commune pour faire ce type d'opération.

Xavier JEAN : Pour compléter ce que vient de dire Olivier, il y a deux projets qui sont venus en même temps. Il y a un projet de loisirs qui est celui-ci et l'autre projet c'est sur BILYK où nous avons fait un Plan Pluri Annuel d'investissement de professionnel. Nous allons investir des sommes assez importantes sur Bilyk pour pouvoir y faire des compétitions : 3 tennis, 2 padels, 1 City Park, un foot five et 2 baskets 3 X 3.

La salle BILYK sera consacrée essentiellement aux sports de compétitions.

En ce qui concerne la Police Municipale, il n'y a presque plus de réserve foncière sur la commune.

Les locaux de la Police Municipale doivent être vus et pas en bout de ville. C'est pourquoi nous avons trouvé que c'était l'endroit idéal pour le réaliser.

Jean-Marc VENNIN : Les bureaux actuels de la Police Municipale seront démolis car cela coûterait trop cher de les remettre en conformité avec les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les locaux deviennent exigües et ne sont plus adaptés. A la place, nous pourrions agrandir le parking ou l'aménager.

Nous essayons de trouver le moyen de rendre l'accès plus facile aux personnes souhaitant se rendre dans les commerces du centre-ville d'où l'idée d'un parking place de la mairie. Nous attendons juste de savoir ce que la Métropole décidera de faire sur la route de Paris mais c'est un autre sujet.

Olivier FLEUTRY : Ce qui est sûr aujourd'hui c'est qu'il y a un manque d'infrastructures sur la commune et que ce projet n'est pas une lubie.

Jacques BAVENT : Nous discutons et ce n'est pas complètement inutile. Au début de la mandature, je vous avais demandé pourquoi nous n'étions pas inclus dans une réflexion sur les projets à venir ?

Vous avez été élus, vous avez des projets, ils s'appliquent et nous vous regardons, c'est tout. Nous venons écouter.

Jean-Marc VENNIN : Non, nous en parlons en commissions, elles sont faites pour cela.

Fabrice LOUVET : Non et non, les commissions ne sont pas le Conseil Municipal.

Jean-Marc VENNIN : Si, monsieur LOUVET, vous pouvez dire ce que vous voulez.

Jacques BAVENT : Vous dites vous-même que les projets sont les mêmes que sous l'ancienne mandature et les prix également.

Jean-Marc VENNIN : Pas du tout, le seul qui soit le même c'est la Caserne, c'est tout.

Fabrice LOUVET : L'organe de délibération c'est le Conseil Municipal lors duquel les débats doivent avoir lieu, ce n'est pas lors des commissions.

Jean-Marc VENNIN : C'est faux monsieur LOUVET, c'est comme pour les députés, tout se fait dans les commissions.

Fabrice LOUVET : Un projet de loi est bien discuté et voté à l'Assemblée Nationale !

Jean-Marc VENNIN : Discuté et voté comme nous le faisons ce soir.

Fabrice LOUVET : Les commissions ne sont pas faites pour délibérer, elles sont là pour préparer les projets.

Xavier JEAN : Les commissions sont faites pour présenter le travail et nous votons en Conseil.

Fabrice LOUVET : Les vraies discussions doivent avoir lieu lors des Conseils Municipaux là où le public peut venir assister aux délibérations qui sont prises.

Jean-Marc VENNIN : Que faisons-nous aujourd'hui monsieur LOUVET ?

Fabrice LOUVET : C'est effectivement la première fois où vous nous respectez de la sorte. D'habitude c'est « circulez il n'y a rien à voir ».

Jean-Marc VENNIN : Non, monsieur LOUVET, jamais de la vie, c'est votre propre opinion.

Fabrice LOUVET : Effectivement ce projet répond à un vrai besoin pour les associations. Je regrette, nous regrettons que celui-ci soit finalement, un peu, voire beaucoup contraint. J'ai bien compris qu'il allait évoluer.

Jean-Marc VENNIN : C'est contraint aussi par les habitants qui nous ont fait part de leurs souhaits.

Fabrice LOUVET : Heureusement que les habitants peuvent donner leur avis !

Jean-Marc VENNIN : Nous avons respecté leurs demandes.

Fabrice LOUVET : Très bien. J'avais finalement beaucoup de questions sur le budget. Je me suis un peu renseigné, un tel projet comme celui-ci avec à peu près 2110 m² au prix de 1 900 € le m² cela fait 4.000.000 € + 500.000 € pour la démolition, la dépollution tout en sachant que le bâtiment est amianté...

Jean-Marc VENNIN : C'est votre calcul et cela ne fonctionne pas comme cela.

Fabrice LOUVET : Mais laissez-moi finir mes phrases, c'est infernal, j'exprime une opinion...

Jean-Marc VENNIN : Mais à chaque fois, vous dites « cela fait autant »... « cela fait autant »...

Xavier JEAN : Il y a une étude qui a été faite par un cabinet spécialisé. Il a fait des recherches et le prix de la démolition est de 155 000 € tout confondu. Sur la construction nous trouvons à peu près pareil. Les candidats ont eu les mêmes chiffres, les mêmes exigences, le même cahier des charges

Fabrice LOUVET : En attendant, j'exprime quelques craintes sur l'approche budgétaire. Je remarque que le budget est finalement de 7 500 000 € + 1.200.000 soit 8.700.000 € au total avec un impact de 120 000 € par an sur le budget de fonctionnement de la commune. Pour toutes ces raisons, même si je reconnais qu'il y a un besoin sur la commune, je considère que ce projet est contraint et que l'approche budgétaire me semble, même si nous avons besoin de compléments d'informations, très juste, j'ai peur que nous nous prenions un « bouillon » dans le temps. Sachant que ce projet de 8 700 000 € auquel je rajoute les 800 000 € pour l'acquisition des terrains du Haut Lescure auquel je rajoute les 600.000 € pour l'aménagement de l'espace derrière la salle des fêtes cela fait un recours à l'endettement qui me semble excessif.

Xavier JEAN : Aujourd'hui, nous avons un endettement de 2.000.000 € et une enveloppe que nous n'avons pas utilisée. Dans le Budget Primitif, pour lequel vous avez voté contre, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt. Les 800.000 € ont été financés sur nos réserves. Nous avons d'autres réserves que nous n'utiliserons pas. Nous verrons en Commission des finances si nous débloquerons ou pas les emprunts. Vous parlez des 120.000 € de frais de fonctionnement, ils ont été pris sans aucune aide derrière. Nous allons peut-être gagner 30 ou 40.000 €. Il y a des charges qui sont incompressibles comme les impôts, l'eau, le ménage... nous gagnerons peut-être 60.000 €.

Fabrice LOUVET : Les frais de fonctionnement de la caserne ne doivent pas être énormes puisqu'il n'y a plus personne dedans.

Xavier JEAN : La maison des pompiers nous coûte cher en charges (chauffage, électricité, impôts, etc.).

Olivier FLEUTRY : C'est certain qu'au Mesnil-Esnard, à un moment donné, il faut avancer. Nous avons des infrastructures qui sont vieillissantes et vous qui participez également à l'association « Cadre de Vie » vous savez que le cadre de vie au Mesnil-Esnard est très important. Il faut que nous investissions.

Nous entendons votre crainte. Peut-être que le Budget pourrait dérapé, nous ne sommes pas devins.

Nous avons des calculs qui ont été faits par des professionnels du métier.

Si demain, pour une raison X ou Y le béton prend plus de 200 % d'augmentation, vous pourrez dire « j'avais raison, le budget a dérapé ». C'est le cas pour la piscine.

Fabrice LOUVET : En parlant des offres remises sur ce projet ils ne sont pas capables de remettre une offre réglementaire... nous touchons le fond quand même !

Olivier FLEUTRY : Oui, effectivement c'est pourquoi nous les avons écarté et cela a réduit, en effet, l'offre. Quand vous dites que « Sans y inclure la Police Municipale le projet aurait été plus respirable » c'est sur ce sujet que vous vous opposez à ce que notre équipe pense.

Le dérapage budgétaire va être évité au maximum.

Il va y avoir quelques transferts de charges sur les frais de fonctionnement.

Aujourd'hui, il est vrai que nous avons des inconnues sur le coût de l'électricité et notre capacité à produire notre électricité etc. Vous avez raison, il y a des inconnues, pour autant, il faut que nous avançons.

J'habitais Mesnil-Esnard quand j'avais 16 ans. Je suis parti et revenu bien des années plus tard. Je n'ai pas vu de nouvelles infrastructures, je n'ai vu que des infrastructures vieillissantes. Nous avons de la chance d'avoir cette capacité d'endettement et d'auto-financement, il faut que nous en profitions.

Cela ne veut pas dire dépenser inutilement. Cela fait beaucoup de projets sur le mandat j'en conviens.

Xavier JEAN : C'est certain aussi que nous allons nous endetter. Au même titre que dans le privé, à moins de pouvoir payer comptant, nous nous endettons pour acheter certaines choses. Nous ne pouvons pas avoir un bien public ou offrir des prestations au public sans que cela coûte de l'argent.

Nous aurons obligatoirement les 4.000.000 € en investissement comme prévu ou nous prendrons sur l'auto-financement. Même si nous avons 50 % d'aide, l'endettement est nécessaire.

Fabrice LOUVET : Je ne nie pas le besoin et nous avons milité dans ce sens pendant notre campagne avec un projet un peu différent sur cette parcelle.

Maintenant, je le regrette et je le regretterai toujours c'est que dès que je prends la parole, visiblement ça à l'air de gêner ou de déranger... Je continuerai à prendre la parole et à faire des tribunes.

Jean-Marc VENNIN : Vous affirmez toujours des choses, Monsieur LOUVET, c'est fantastique...

Fabrice LOUVET : Mais je n'affirme rien.

Jean-Marc VENNIN : Bref, finissez votre intervention Monsieur LOUVET.

Fabrice LOUVET : Non, j'ai fini.

Nadège BURBAU : Excusez-moi d'être arrivée en retard.

Sur les réserves qui ont été mises et que nous pouvons lire dans les « Inconvénients » sur la dernière page de présentations, allons nous rester avec ou avez-vous encore la possibilité d'agir dessus.

Jean-Marc VENNIN : Oui bien sûr, elles ne sont pas rédhitoires.

Nadège BURBAU : J'ai cru comprendre que ces remarques émanaient du comité technique et des usagers qui ont été consultés.

Jean-Marc VENNIN : Il y a eu l'analyse technique et ensuite la commission d'attribution.

Fabrice LOUVET : L'intervention de Madame BURBAU est intéressante. Les inconvénients comme les salles orientées vers le voisinage ; soucis d'implantation ; quelques doutes sur la pérennité des matériaux en façade ; chauffage bois plus contraignant qu'une pompe à chaleur... Je trouve dommage que nous soyons devant un projet contraint avec en plus pas mal d'inconvénients.

Jean-Marc VENNIN : C'est encore une affirmation de votre part Monsieur LOUVET.

Fabrice LOUVET : Je n'affirme rien, je lis tout simplement.

Jean-Marc VENNIN : Nous allons négocier et travailler avec l'architecte et cela fait partie d'une négociation normale dans un tel projet.

Fabrice LOUVET : Très bien, moi ce que je souhaiterais, c'est qu'il y ait un autre Conseil Municipal sur ce projet afin de suivre l'évolution des discussions ou des conclusions et ensuite une réunion publique. Réunion publique que vous êtes engagé de faire pour en informer les riverains.

Jean-Marc VENNIN : Oui, une fois que l'architecte aura toutes les bases pour travailler.

Daniel PETITON : Tout à l'heure, vous avez parlé de planter 15 arbres. Il est vrai que dans la rue Pasteur les arbres dégringolent... Nous venons encore d'en faire tomber un qui était pourtant protégé chez le notaire.
Le promoteur a fait tomber la protection chez le notaire et l'arbre a été abattu.

Jean-Marc VENNIN : Chez le notaire ?

Daniel PETITON : Oui, chez le notaire.

Jean-Luc SCHROEDER : Ce n'est pas le notaire qui l'a imposé. Il a authentifié une convention conclue entre la copropriété et l'ancien propriétaire de la parcelle voisine. Lors du changement de propriétaire, les parties ont visiblement renégré.

Daniel PETITON : En plus l'arbre était chez nous.
Ma question portait sur la plantation des 15 arbres. De quelle taille seront-ils ?
Je m'excuse de parler de mon cas personnel mais j'ai 73 ans et si vous mettez des petits arbres, je ne les verrai pas quand ils seront hauts. Je serai mort !

Jean-Marc VENNIN : Ce sont des arbres de hautes tiges, comme nous pouvons voir dans l'allée des roses, c'est l'exigence du PLUi.
Nous irons ensemble les mesurer et tu seras encore en vie.

Daniel PETITON : Je l'espère.
Et en ce qui concerne le maintien des 5 à 7 arbres, pourquoi ?

Jean-Marc VENNIN : Ce sont ceux qui sont sur le parvis et qui ont une importance dans le paysage.

Olivier FLEUTRY : Sur ce sujet également, du fait que nous ne souhaitons pas faire un parking extérieur c'est une bonne chose. Il faudra être vigilant sur la taille des arbres.

Daniel PETITON : Il n'y a plus de marnière en dessous ?

Jean-Marc VENNIN : Non.

A cet emplacement, il devait y avoir une briqueterie, d'où le remblai. C'est sûrement là que la terre était extraite pour fabriquer les briques. Cela a été comblé et l'indice a été levé. Il n'y aura plus de problème.

Daniel PETITON : D'accord.

Olivier FLEUTRY : Quelqu'un se souvient-il de la caserne des pompiers en fonctionnement ?

Jean-Marc VENNIN : Oui, en 1997, je crois.

Olivier FLEUTRY : Je me demandais justement quel effet cela faisait d'avoir une sirène de pompier en cœur de ville. Peu de personnes ici ont dû connaître.

Jean-Marc VENNIN : Si, moi, et je peux vous dire que les riverains se plaignaient. Ils sont même allés voir le Maire de l'époque pour demander à ce que les pompiers sortent sans déclencher la sirène quelque soit l'heure de la journée. Utilisant le gyrophare seulement. C'est le souvenir que j'en ai.

Plus aucune question n'étant posée sur le projet, les membres du Conseil Municipal délibèrent sur la maîtrise d'œuvre.

La délibération suivante est adoptée : (2023-007 D. 1.6)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret N° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu les articles L.2125-1 2°, R.2162-15 à R.2162-26 du Code de la Commande Publique ;

Vu les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en formation jury de concours réunie les 17 mai 2022 et 10 janvier 2023 ;

Considérant qu'un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé, pour publication, le 25 février 2022 et a été publié dans les supports suivants : B.O.A.M.P. (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics), J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne) et le site marchés online ;

Considérant que le jury du concours a considéré que la meilleure proposition est celle de l'atelier LAME 6/8 rue Notre Dame de Nazareth 75003 PARIS ;

Considérant les caractéristiques suivantes du marché :

- Le marché prendra effet dès notification ;
- Le marché est conclu jusqu'à réalisation complète de la prestation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des votants ;

Décide :

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement dédié aux associations et au relogement de la police municipale à l'atelier LAME 6/8 rue Notre Dame de Nazareth 75003 PARIS.

| | | | | | | | |
|----------|----|-------------|----|----------|---|-------------|---|
| Présents | 21 | Représentés | 5 | Excusées | 2 | Absent | 1 |
| Votants | 26 | Pour | 20 | Contre | 3 | Abstentions | 3 |

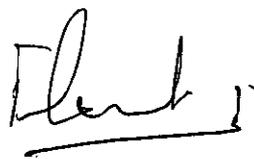
Question posée par Madame Nadège BURBAU : Pour la nomination de Madame Odile MOTTET en qualité d'adjointe, avez-vous eu le retour de la Préfecture ?

Jean-Marc VENNIN : Nous attendons le retour du Tribunal Administratif qui doit nous confirmer l'annulation de la délibération.

A partir de là, nous aurons 15 jours pour reconvoquer le Conseil Municipal afin de procéder à une nouvelle élection. Cela ne devrait pas tarder. Ce sont les règles en la matière.

Plus aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire, clôt la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance



Fabrice LOUVET

